



Comptes de résultats définitifs au 31 décembre 2024

Théâtres de Bourbon

N° SIRET 843 916 420 00014, association loi 1901 domiciliée en mairie, 6 rue de l'église, 03450 Veauce

Le festival dure 14 jours, du 2 au 15 août

45 représentations (vs 43, 48 et 34 et 38 les 4 années précédentes)

15 spectacles différents (vs 18, 17, 10 et 13)

3129 spectateurs (vs 1416, 1623, 2384 et 2825)

Jauge moyenne de 70 spectateurs (vs 30, 48, 57 et 74)

4 jeux de représentations, sur 8 lieux.

Valeur fonds d'autoassurance début

41 000,00 €

Valeur fonds d'autoassurance fin

55 000,00 €

autofinancement

67,54 %

Actif	133 234,78 euros		Passif	133 234,78 euros	
			Excédent (+) / déficit (-)	1 490,06 euros	1,12 %
recettes hors subventions publiques:	89 984,78 euros	67,54 %	Budget artistique:	74 400,95 euros	55,84 %
recettes de billetterie	48 901,50 euros	36,70 %	versement aux troupes	65 122,20 euros	48,88 %
dons, financement participatif et cotisations	2 305,00 euros	1,73 %	dont effet de la garantie de recette	10 256,70 euros	7,70 %
			dont effet des indemnités	7 035,00 euros	5,28 %
valorisation repas du soir lieux d'accueil	2 550,00 euros	1,91 %	achat ou location de matériel technique	1 906,05 euros	1,43 %
Recettes financières	1 228,28 euros	0,92 %	paiement salaire régisseur général	4 372,70 euros	3,28 %
valorisation bénévolat	35 000,00 euros	26,27 %	indemnités régisseurs stagiaires et autre régie	3 000,00 euros	2,25 %
subventions publiques:	43 250,00 euros	32,46 %	Intendance:	8 343,77 euros	6,26 %
Subvention Montaignet (les 100€ de Veauce pour 2024 seront payés en 2025)	250,00 euros	0,19 %	logement des comédiens	2 250,00 euros	1,69 %
Subvention ComCom	6 000,00 euros	4,50 %	valorisation repas du soir lieux d'accueil	2 550,00 euros	1,91 %
			frais financiers assurance	1 290,48 euros	0,97 %
Subvention du département sur budget artistique	20 000,00 euros	15,01 %	dépenses fournitures administratives	233,77 euros	0,18 %
			Communication (flyers, affiches etc.)	2 019,52 euros	1,52 %
			autres frais divers et imprévus	0,00 euros	0,00 %
Subvention du Fond de dévelopt de la vie associative	1 000,00 euros	0,75 %			
Subvention de la région	8 000,00 euros	6,00 %	autre:	49 000,00 euros	36,78 %
Subvention de l'Etat	8 000,00 euros	6,00 %	Dotations au fonds d'auto-assurance	14 000,00 euros	10,51 %
			valorisation bénévolat	35 000,00 euros	26,27 %

Fait à Veauce le 1/1/25, pour faire valoir ce que de droit